

# Règlement de la Course Nature Des Vaseix

## CNDV 2023

### Préliminaire.

La manifestation pédestre, objet du présent règlement et se déroulant en milieu naturel préservé est interdite à tous engins à roue(s) et à moteur sauf pour les véhicules de secours aux blessés et les véhicules de l'organisation (VTT ouvreurs et suiveurs de l'organisation).

La participation à la Course Nature et à la Marche Nordique est interdite aux personnes accompagnées d'animaux.

Les animaux sont acceptés uniquement sur la randonnée et doivent être tenus en laisse pendant toute la durée de la manifestation.

Les suiveurs à vélo, autres que ceux de l'organisation, sont interdits.

### 1. Lieu, date et nature de la compétition.

La manifestation se déroulera le dimanche 17 septembre 2023 sur le site du Lycée Agricole des Vaseix 87430 VERNEUIL SUR VIENNE.

La manifestation se compose de:

- **Départ à 9h30 : Course Nature** chronométrée avec classement sur une boucle 100% chemins en forêt d'environ 10km (+/- 300m) avec un dénivelé de 140 mètres environ. (11,5 km effort FFA)
- **Départ à 9h40 : Marche Nordique** chronométrée avec classement sur la même boucle que la course soit 10km.  
*Note importante: Nous souhaitons permettre aux amateurs de Marche Nordique de pratiquer leur sport en participant à notre épreuve.  
L'épreuve de Marche Nordique est chronométrée mais n'est pas labellisée.  
Il n'y aura donc pas de juges pour contrôler le respect des règles par les participants.  
Nous demandons donc à tous les participants de se conformer individuellement aux règles de pratique de leur sport.  
Aucune réclamation ne pourra être formulée auprès de l'organisation pour non-respect des règles par un ou des participants.*
- **Départ à 9h45: Randonnée Pédestre** de 7km avec un dénivelé d'environ 70 mètres.  
Le parcours de randonnée est accessible aux personnes en bonne santé et aux enfants.  
Les animaux devront être tenus en laisse sur la totalité du parcours pour ne pas créer d'incident avec les autres personnes présentes sur le site et les coureurs et promeneurs présents dans la forêt.

Le départ et l'arrivée des épreuves se situent au cœur du Lycée des Vaseix près de la Boutique des Vaseix.

## 2. Organisateur.

Événement organisé par l'association VERNEUIL OXYGENE avec le partenariat du Conseil Départemental de la Haute Vienne et du Lycée Agricole des Vaseix.

Infos sur le site du club: [verneuiloxygene-vo2.fr](http://verneuiloxygene-vo2.fr)

Et sur la page Facebook: [Course Nature des Vaseix](#)

## 3. Conditions de participation.

La participation à la manifestation est conditionnée au respect des critères suivants:

### a) Catégories d'âge:

Pour participer à la Course Nature ou à la Marche Nordique, les compétiteurs doivent être âgés de 16 ans minimum à la date de la manifestation (catégorie cadets nés en 2008 et avant).

Les mineurs doivent obligatoirement avoir une décharge parentale.

La Randonnée Pédestre est ouverte à tous les âges.

### b) Certificat médical:

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation aux deux compétitions chronométrées Course Nature et Marche Nordique sont soumises à la présentation obligatoire:

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA et en cours de validité à la date de la manifestation.
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

La licence ou le certificat médical devront être déposés lors de l'inscription par internet pour valider définitivement l'inscription.

La licence ou le certificat médical devront être présentés au moment de l'inscription si l'inscription est faite sur place la veille ou le jour de la course.

- Pas besoin de certificat médical pour la Randonnée Pédestre.

### c) Droit d'inscription:

Le droit d'inscription est de:

- **10€** pour la Course Nature ou la Marche Nordique ou **12€** sur place le jour de la course.
- **4€** pour la Randonnée Pédestre ou **5€** sur place le jour de la course.

### d) Inscriptions:

- Par internet par le site du club: [verneuiloxygene-vo2.fr](http://verneuiloxygene-vo2.fr) ou sur [Sportips.fr](http://Sportips.fr)

*Attention: des frais d'inscription supplémentaires s'appliquent pour l'inscription par internet.*

- Par courrier: bulletin d'inscription, certificat et chèque à l'ordre de Verneuil Oxygène) à renvoyer à l'adresse suivante:

**M. Patrick TETE  
ERIN**

**87700 SAINT YRIEIX SOUS AIXE**

- Sur place le samedi 16/09/2023 de 14h00 à 18h00 (tarif normal) ou le dimanche matin 17/09/2023 avant 9h00 (Attention tarif majoré le dimanche matin)

Un cadeau de bienvenue au retrait du dossard et un buffet à l'arrivée seront offerts à chaque participant.

#### e) Clôture des inscriptions:

Pour la Course Nature et la Marche Nordique:

La clôture des inscriptions par internet est fixée au : vendredi 15/09/2023 à 20 h.

L'inscription restera possible sur place le samedi 16/09/2023 de 14 à 18 heures et le dimanche matin 17/09/2023, jour de la course avant 9h00.

Pour la Randonnée Pédestre:

L'inscription sera possible sur place le samedi 16/09/2023 de 14 à 18 heures et le dimanche matin 17/09/2023, jour de la course avant 9h30.

#### f) Athlètes handisport:

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

#### g) Dossard:

Inscriptions limitées à 600 dossards pour les deux épreuves chronométrées.

Le chronométrage des courses est assuré par une puce intégrée au dossard.

L'athlète doit porter visiblement sur la poitrine, pendant la totalité de la compétition, le dossard fourni par l'organisation.

Les ceintures porte dossard sont autorisées.

#### Retrait des dossards:

Sur place, au Lycée des Vaseix, la veille de l'épreuve, soit le samedi 16 septembre 2023 de 14h00 à 18h00 ou le jour de l'épreuve le dimanche 17 septembre de 7h00 à 9h00.

#### h) Rétractation:

Tout engagement est ferme et définitif et ne donne pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

## 4. Cession de dossard

Tout engagement est nominatif et personnel.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans en prévenir l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## 5. Assurances

#### a) Responsabilité civile:

L'organisation a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité civile couvrant les participants, les jaloneurs et organisateurs.

#### b) Assurance dommages corporels:

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels.

Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

## 6. Balisage

Afin de préserver l'environnement, aucun marquage au sol ne sera effectué.

Le balisage se fera à l'aide de petites pancartes, piquets et de jalons de rubalise attachés aux arbres, sans clous, agrafes ou punaises.

## 7. Classements et récompenses

Classements:

- Pour la Course Nature de 10 km:

Récompenses aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes au scratch.

Récompenses aux premiers et premières de chaque catégorie de Cadets à Master 8.

- Pour la Marche Nordique:

Récompenses aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes au scratch.

## 8. Ravitaillements

Pour la Course Nature, la Marche Nordique et la Randonnée Pédestre, un ravitaillement (liquide) sera situé au 5ème km.

Un ravitaillement liquide et solide sous la forme d'un buffet sera offert à tous les participants à l'arrivée.

## 9. Sécurité et soins

### a) Voies utilisées:

La compétition se déroule sur les chemins en forêt.

Vous pouvez toutefois être amenés à croiser des véhicules au niveau d'un parking.

Le code de la route s'applique pour tous les participants au niveau de la traversée des parkings et de la "grande allée".

**Conformez-vous aux directives des signaleurs.**

### b) Sécurité des concurrents:

La sécurité est assurée par la présence d'un médecin et par la Croix Rouge Française sur la zone de départ/arrivée.

La sécurité dans la forêt est assurée par nos signaleurs équipés de téléphones portables et de talkie-walkies à certains postes.

### c) Entraide entre concurrents:

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

Tout concurrent témoin d'un accident devra prévenir le signaleur le plus proche pour activer l'action des secours.

## 10. Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

## 11. Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support de communication.

## 12. Force majeure le jour de la manifestation.

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation.

Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation.

Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

## 13. Annulation.

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure (conditions météorologiques et autres).

Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

Les participants ne seront pas remboursés de leurs frais d'engagement mais leur engagement sera reconductible pour l'édition de l'année suivante.

## 14. Acceptation du présent règlement

Par la validation et le paiement de son inscription, le concurrent reconnaît accepter sans réserve le présent règlement.